

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33 Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Transport et expédition I			
Code	ECLG1B09TRA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pascal DEHUT (pascal.dehut@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à outiller l'étudiant.e pour l'aider dans la réalisation de missions telles que:

- Conseiller un client sur le choix d'un ou plusieurs modes de transport selon leurs spécificités, les besoins du client et les conditions environnantes;
- Conseiller un client sur le choix des infrastructures multimodales selon les attributs et contraintes de leur situation géographique;
- Conseiller un client sur le choix des Incoterms à privilégier dans le cadre du transport de marchandise;
- Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions;
- Proposer des pistes d'actions concrètes visant l'atteinte des objectifs de politiques telles que la SRM;
- Assurer le suivi documentaire et physique d'une opération d'expédition.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles en y intégrant les enjeux liés au développement durable

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
- 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**

- 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage
- 3.4 Optimiser les opérations logistiques
- 3.5 Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Identifier et proposer des solutions adaptées aux besoins du client
- 5.3 Assurer le suivi documentaire et physique des opérations

Acquis d'apprentissage visés

Les acquis d'apprentissage visés sont repris dans chaque description des activités d'apprentissage composant cette unité d'enseignement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG1B09TRAA Politique et modes de transport I 48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECLG1B09TRAA Politique et modes de transport I 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Politique et modes de transport I			
Code	4_ECLG1B09TRAA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pascal DEHUT (pascal.dehut@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage introduit l'étudiant.e au panel des modes de transports en portant un focus particulier sur le transport routier, fluvial et maritime. La notion de multimodalité est également abordée et mène l'étudiant.e à l'analyse des différentes unités de transport intermodal (containers, palettes,...).

Cette AA mène également l'étudiant.e à considérer le transport en regard des politiques mises en place aux différents niveaux de pouvoir (Régional, national, européen,...) et le/la sensibilise à l'utilisation des Incoterms, principes internationaux utilisés dans le cadre du commerce international.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les objectifs de cette activité d'enseignement visent à outiller l'étudiant.e en vue d'optimiser le flux des marchandises suivant les souhaits de l'entreprise, le coût de transport, et à connaître les différents Incoterms existants ainsi que les spécificités des différents modes de transport. L'étudiant.e sera alors en mesure de choisir un transport adapté suivant les conditions demandées et en considération des politiques de transport en vigueur.

Cette AA contribue à l'atteinte des compétences suivantes (cf. référentiel des compétences):

1.1, 1.3, 1.4, 2.2, 2.3, 3.1, 3.4, 3.5, 4.3, 5.1, 5.3.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Cette AA mobile notamment les contenus d'apprentissage suivants:

- Introduction générale au transport
- Les acteurs de la logistique et du transport
- La vision FAST de la Région Wallone
- La stratégie régionale de mobilité
- Les Incoterms® 2020 ICC
- Le transport routier
- Le transport maritime
- La navigation fluviale
- Introduction à la multimodalité
- Les unités de transport intermodal

Démarches d'apprentissage

Slides de cours

Liens avec l'actualité, exercices, études de cas

Expérience gamifiée mobilisant les Incoterms® 2020 ICC à partir de scénarii tirés du réel.

Ces mécaniques de gamification visent à promouvoir une meilleure compréhension et assimilation des particularités des différents Incoterms.

Une ou plusieurs visites d'infrastructure multimodale (ex. Garocentre Terminal La Louvière) peuvent être organisées. Un compte rendu peut être demandé à l'étudiant suite à cette/ces visite(s) et faire l'objet d'une évaluation.

Les notes de l'étudiant(e) font partie intégrante de la matière évaluée.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de Q/R sera proposée en fin de quadrimestre.

L'étudiant.e est invité.e à prendre contact avec l'enseignante par mail s'il/elle rencontre des difficultés pendant ou en dehors des séances.

Sources et références

Sites Internet, ouvrages spécialisés et documents officiels tels que :

La stratégie régionale de mobilité (SRM) - Transport de marchandises

SPW Mobilité et voie hydraulique

Le tableau officiel Incoterms® 2020 - ICC

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides de cours

Tout support présenté en classe/et ou posté sur Connected.

Les notes de l'étudiant fait partie intégrante de la matière pouvant faire l'objet d'une évaluation.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Session Q2:

20% de la note finale seront obtenus sur base de un ou plusieurs travaux individuels ou par groupe.

80% de la note finale résulteront d'un examen écrit en session.

Session Q3:

100% de la note résulteront d'un examen écrit en session susceptible de porter sur l'ensemble de la matière.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			EvC + Trv	20		
Période d'évaluation			Exe	80	Exe	100

EvC = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).